

*Bureau syndical du
 20 mai 2021*

DELIBERATION N° 2021-05-025

Demande d'aide dans le cadre de la réalisation des campagnes annuelles de caractérisations des OMr et du tout-venant des recycleries

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatorze mai par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier, Président de séance Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	6	6	
Présents : POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 26/05/2021 et de la publication de l'acte le: 26/05/2021			 <p>pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210520-2021-05-025-DE
 Date de télétransmission : 26/05/2021
 Date de réception préfecture : 26/05/2021

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose,

Depuis 2010, le SYVADEC organise des campagnes de caractérisations pour suivre l'évolution de la composition de ses déchets.

Dans le cadre de ses orientations stratégiques 2021 – 2025, le SYVADEC a pris des engagements pour organiser et soutenir toutes les actions nécessaires pouvant contribuer à réduire de façon importante la part de déchets enfouis.

Afin de disposer d'éléments concrets pour orienter convenablement sa stratégie, le SYVADEC souhaite poursuivre les campagnes en 2021 et 2022 en s'appuyant sur l'expertise d'un bureau d'étude spécialisé.

Le budget alloué pour l'opération pour les années 2021 et 2022 est de 104 000 € HT.

Le cofinancement attendu est de 70% soit 72.800 € ou à défaut le meilleur taux possible et le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau de bien approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant la nécessité d'effectuer des campagnes de caractérisations des déchets résiduels afin de mettre en oeuvre les actions de prévention et de traitement adaptées aux orientations stratégiques

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-025-DE Date de télétransmission : 26/05/2021 Date de réception préfecture : 26/05/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président,
Le Vice président

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Corse et sera ouverte au recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture

02B-200009827-20210520-2021-05-025-DE

Date de télétransmission : 26/05/2021

Date de réception préfecture : 26/05/2021